

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

---

Ministère de la Justice

---

**Arrêté du 1<sup>er</sup> octobre 2025 relatif à la composition de la formation spécialisée du comité social d'administration de proximité de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse d'Alsace**

**NOR : JUSF2526883A**

La directrice territoriale de la protection judiciaire de la Jeunesse Alsace

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment la section 1 du chapitre II ; du titre V du livre II, de la partie réglementaire ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2022 modifié portant création des comités sociaux d'administration relevant du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 17 juin 2022 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de dialogue social du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 20 juin 2022 relatif au mode de désignation des représentants du personnel aux instances de dialogue social relevant du ministère de la justice ;

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats des élections organisées du 1<sup>er</sup> au 8 décembre 2022 pour la composition du comité social d'administration institué auprès du directeur territorial de la protection judiciaire de la jeunesse d'Alsace ;

Vu l'arrêté du 22 juillet 2024 relatif à la composition de la formation spécialisée du comité social d'administration de proximité de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse d'Alsace ;

**ARRETE :**

**Article 1er**

Sont élus représentants du personnel au sein de la formation spécialisée du comité social d'administration de proximité de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse d'Alsace les personnes suivantes :

*Pour la Confédération générale du travail – Protection judiciaire de la jeunesse (CGT- PJJ) :*

Titulaires :

Monsieur Olivier GERRER  
Madame Virginie LORENTZ  
Monsieur Stéphane PERRIN  
Madame Clémence WAGNER

Suppléants : Madame Aline HNYLUCK  
Monsieur Hervé MEISSE  
Monsieur François-Alexandre GENOLHAC  
Suppléant non désigné

*Pour le Syndicat national des personnels de l'éducation et du social – Protection judiciaire de la jeunesse – Fédération syndicale unitaire (SNPES- PJJ/ FSU) :*

Titulaires : Madame Valérie SOLTNER  
Madame Agnès TORO

Suppléantes : Madame Christelle BAFARO  
Madame Catherine BERNARD

*Pour la Confédération française démocratique du travail (CFDT Interco) :*

Titulaire : Monsieur Stève SCHUMACHER

Suppléant : Monsieur Moussa TOUAHIR

## **Article 2**

L'arrêté du 22 juillet 2024 susvisé est abrogé.

## **Article 3**

Les mandats des représentants mentionnés ci-dessus prennent effet à compter de la publication du présent arrêté.

## **Article 4**

La directrice territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse d'Alsace est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 1<sup>er</sup> octobre 2025

  
La directrice territoriale de la PJJ Alsace

**Christine KUHN KAPFER**